

# MUTATIONS 2012



## INSTRUCTIONS POUR RETIRER LES IMPRIMES DE MUTATION

### Périodes de mutation :

**Enseignants : 1<sup>er</sup> au 30 Septembre 2011**

**Compétiteurs : 1ER au 31 Octobre 2011**

Les licenciés du Comité Rhône-Alpes doivent adresser leur demande :

1/ En précisant leur nom, prénom, le club quitté, le club recevant, la catégorie 2011 (pendant la période de mutation, celle-ci s'effectue en fonction de la licence possédée en 2011)

2/ En joignant le règlement correspondant : colonnes « droits de mutation », « indemnité Comité quitté » (s'il y a lieu) + « indemnités fonds de formation ».

L'indemnité « club quitté » doit être adressée **directement au club concerné**.

La demande de mutation **avec accord du club et du comité régional** (s'il y a changement de Comité) **devra être jointe obligatoirement à la demande de licence 2012**, lors du dépôt. **Tout dépôt non conforme sera rejeté**

LICENCES H et D	TYPE	DROITS MUTATION	INDEMNITE CLUB QUITTE	INDEMNITE FONDS DE FORMATION	TOTAL MUTATION REGION	INDEMNITE COMITE QUITTE	TOTAL MUTATION HORS REGION
Pass cyclisme OPEN	10	40			40		40
CADRE TECHNIQUE	9	60	50	-	110	-	110
CADRE TECHNIQUE (BF3 de DN - Brevet d'Etat et Beesac)	8	192	200	-	392	-	392
POUSSINS - PUPILLES - BENJAMINS - PASS'CYCLISME - ARBITRE	7	0	-	-	0	-	0
MINIMES	6	40	Selon Nbre d'années 20 x n	Selon Nbre d'années 15 x n	maxi :110	-	maxi :110
CADETS	5	40	Selon Nbre d'années 40 x n	Selon Nbre d'années 20 x n	maxi : 280	-	maxi : 280
JUNIORS ET PASS'CYCLISME OPEN 17-18 ANS	4	61	Selon Nbre d'années 50 x n	Selon Nbre d'années 25 x n	maxi :511	105	maxi :616
HOMMES - 3ème catégorie & DAMES - 2ème & 3ème catégorie	3	120	-	0	120	-	120
HOMMES - 2ème catégorie & DAMES - 1ère catégorie	2	186	102	0	288	105	393
HOMMES - 1ère catégorie	1	235	235	235	705	260	965

**n : nombre d'années passées dans le club depuis la catégorie minime 1**

**IMPRIME DE MUTATION GRATUIT RESERVE UNIQUEMENT AUX LICENCIES CORRESPONDANT AU « TYPE 7 »  
TELECHARGEABLE SUR LE SITE DU COMITE REGIONAL.**

**Attention ! Les licenciés Pass Cyclisme OPEN devront désormais régler un droit de mutation « Type 10 ».**